

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.2.10.11

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :
03/03/2023

ABSENTS EXCUSES

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION DES AMENAGEMENTS REALISES DANS LE CADRE DU T ZEN 2 SENART-MELUN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MELUN

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n° 2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n°2016.10.13.176 du 21 novembre 2016 portant signature du protocole d'accord concernant la liaison Tzen2 Sénart Melun sur le territoire de la commune de Melun, notamment, son article 4.4 ;

CONSIDERANT le projet de convention relative à l'aménagement du Tzen2 Sénart-Melun sur le territoire de la commune de Melun ;

CONSIDERANT l'aménagement de la liaison Tzen2 Sénart sur la commune de Melun pour permettre de relier les cœurs des agglomérations de Sénart à Melun compte tenu de la nécessité d'améliorer l'accès aux transports en commun et de mieux articuler le développement urbain et la mobilité en fluidifiant les échanges locaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés, leur réalisation et leur financement ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER le projet de convention d'aménagement du Tzen2 Sénart-Melun sur le territoire de la commune de Melun,

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes, ainsi que, ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50277-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/23

Publication ou notification : 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional